

**Délibération n° 2025\_014**

***Demande de subvention Association Les Restos du Cœur  
de la Haute-Vienne***

En exercice	11	L'an deux mil vingt -cinq
Présents	9	le 14 avril à dix -neuf heures
Votants	10	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10 avril 2025

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU,  
MME DELUCHE, MM. BONNAUD, CRUCHET, REBEYRAT, PASCAL,  
MME GIRAUD.

ABSENT : MME CIBERT (pouvoir donné à M. NOUGIER), MM. LEURS.

Mme DELUCHE Joëlle a été élue secrétaire

**DEMANDE de SUBVENTION ASSOCIATION LES RESTOS du CŒUR de la  
HAUTE-VIENNE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Présidente de l'association Les Restaurants du Cœur Haute-Vienne en date du 18 janvier 2024 sollicitant une subvention de fonctionnement pour l'année 2024.

Il rappelle à l'assemblée que cette association est présente le mardi de 10 h 30 à 11 h 30 les semaines paires avec un camion itinérant.

Au cours de l'année 2024 la quantité de repas distribués à Nouic a diminué du fait de l'augmentation des plafonds.

L'association bénéficie de la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes lors de sa venue.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur le versement d'une subvention et une proposition de montant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Décide d'attribuer à l'association Les Restaurants du Cœur une subvention de 500 euros (cinq cents euros).
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Nouic, le 15 avril 2025  
Le Maire – Serge NOUGIER

